

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-36

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES DE BOUILLAC, CASTELMAYRAN,
CUMONT, GLATENS, MAUBEC, ROQUECOR, SERIGNAC, VAZERAC
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES.**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2009	250 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	179 110 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	56 272 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	235 382 €
Disponible	14 618 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 56 273 € :

demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) BOUILLAC Aménagement du parvis devant la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26.05.09.	459	11 070 €	11 070 €	31.20 %	<u>3 453 €</u>
2) CASTELMAYRAN Création d'une aire de jeux à l'école primaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.08.09.	772	23 117 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Réfection de la cour de l'école de Castelsagrat	-	33 500 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
4) CUMONT Aménagement de la place de la salle des fêtes <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24.06.09.	56	17 185 €	17 185 €	54 %	<u>9 279 €</u>
5) GLATENS Travaux divers d'aména- gement du village	36	22 798 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
6) MAUBEC Valorisation du coeur de village et de ses abords <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13.08.09.	161	15 517 €	15 517 €	54 %	<u>8 379 €</u>
7) ROQUECOR Construction d'un wc avec accès extérieur et ravalement des façades extérieures <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.08.09.	441	18 428 €	18 428 €	31.20 %	<u>5 749 €</u>
8) SERIGNAC Aménagement de la cour de l'école et du parking devant la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27.07.09.	484	31 984 €	19 000 €	23.40 %	<u>4 446 €</u>
9) SERIGNAC Assainissement pluvial rue de la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 02.07.09.	484	20 895 €	19 000 €	23.40 %	<u>4 446 €</u>
10) VAZERAC Aménagement des abords du cimetière <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21.07.09.	739	24 166 €	19 000 €	24 %	<u>4 560 €</u>

TOTAL.....56 272 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,